



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 15/07/2024

OBJET : Création de postes non permanents pour le périscolaire et pour les services municipaux, année 2024-2025

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 26

Date convocation 08/07/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le quinze juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI (arrivée en cours de séance), Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI (arrivée en cours de séance), Fabrice MORICHON, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Max DURMARQUE, Stéphane DUTHEIL, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND

Marie-Hélène BERNARD à Daniel POMERET

Karim MOYENIN OUARDI à Pascal ANTHOINE

Roseline MHARI AGOURRAME à Luc FERJULE

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Afin d'organiser et de faire fonctionner au mieux les services municipaux des écoles, la commune a besoin de 40 postes, à temps non complet ou à temps complet, d'agents non permanents « d'adjoints d'animations » ou « d'adjoints techniques » pour travailler sur les temps de garderie, cantine et entretien dans les 4 écoles.

La commune a également besoin de :

- 3 postes non permanents, à temps non complet, en accroissement saisonnier pour « la semaine des ados » qui a lieu chaque semaine des périodes de vacances scolaires
- 4 postes non permanents à temps complet pour les services municipaux.

066/2024

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le 18/07/2024

ID : 069-216900092-20240715-0662024-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des votants

1°) **APPROUVE** la création des postes non permanents tels que décrits ci-dessus pour l'année scolaire 2024-2025

2°) **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND